



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TANANARIVE

OUVERTURE DE LA 1^{ère} CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES 2020-2021

Chaque année, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) accorde des bourses scolaires aux enfants français résidant à l'étranger.

Cette aide à la scolarité est attribuée **sous conditions de ressources**. Elle n'est pas un droit : les bourses sont octroyées dans la limite des crédits alloués annuellement au dispositif ; elles ne sont pas reconduites automatiquement et doivent être renouvelées chaque année.

Pour pouvoir éventuellement bénéficier des bourses scolaires, les enfants doivent :

- Être de nationalité française
- Résider avec leur(s) parent(s) ou tuteur légal à Madagascar
- Être inscrits au registre des Français établis hors de France (n° NUMIC). Cette inscription consulaire doit être en cours de validité.
- Fréquenter un établissement scolaire français agréé AEFE

Les dossiers de demande de bourses scolaires sont à retirer auprès des établissements scolaires.

Ils doivent être déposés COMPLETS (sous peine de rejet)

- Pour les familles résidant à **Tananarive** : au Consulat Général de France, Service des bourses scolaires, du lundi au jeudi sur rendez-vous UNIQUEMENT de 8h00 à 11h00 à compter du mardi 7 janvier 2020. Pour les 1^{ère} demandes, les rendez-vous sont à prendre en appelant le 22.398.50 du lundi au jeudi de 14h00 à 16h00. Pour les renouvellements, s'adresser aux établissements scolaires pour connaître la date fixée.
- Pour les familles résidant en **Province** : 1/au Consulat Honoraire, ou 2/à l'établissement scolaire sous pli fermé, s'il n'y a pas de Consulat. Prière de les contacter pour connaître les modalités de dépôt.

Date limite de réception des dossiers au bureau des bourses scolaires

Vendredi 28 février 2020

Pour tous renseignements, le bureau des bourses vous reçoit chaque **vendredi de 8h00 à 11h00 sans rendez-vous** ou écrire à bourses.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr.

Info web : <https://mq.ambafrance.org/Bourses-scolaires-du-Consulat-general-de-France-a-Tananarive>



CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TANANARIVE

OUVERTURE DE LA 1^{ère} CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES 2020-2021

Chaque année, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) accorde des bourses scolaires aux enfants français résidant à l'étranger.

Cette aide à la scolarité est attribuée **sous conditions de ressources**. Elle n'est pas un droit : les bourses sont octroyées dans la limite des crédits alloués annuellement au dispositif ; elles ne sont pas reconduites automatiquement et doivent être renouvelées chaque année.

Pour pouvoir éventuellement bénéficier des bourses scolaires, les enfants doivent :

- Être de nationalité française
- Résider avec leur(s) parent(s) ou tuteur légal à Madagascar
- Être inscrits au registre des Français établis hors de France (n° NUMIC). Cette inscription consulaire doit être en cours de validité.
- Fréquenter un établissement scolaire français agréé AEFE

Les dossiers de demande de bourses scolaires sont à retirer auprès des établissements scolaires.

Ils doivent être déposés COMPLETS (sous peine de rejet)

- Pour les familles résidant à **Tananarive** : au Consulat Général de France, Service des bourses scolaires, du lundi au jeudi sur rendez-vous UNIQUEMENT de 8h00 à 11h00 à compter du mardi 7 janvier 2020. Pour les 1^{ère} demandes, les rendez-vous sont à prendre en appelant le 22.398.50 du lundi au jeudi de 14h00 à 16h00. Pour les renouvellements, s'adresser aux établissements scolaires pour connaître la date fixée.
- Pour les familles résidant en **Province** : 1/au Consulat Honoraire, ou 2/à l'établissement scolaire sous pli fermé, s'il n'y a pas de Consulat. Prière de les contacter pour connaître les modalités de dépôt.

Date limite de réception des dossiers au bureau des bourses scolaires

Vendredi 28 février 2020

Pour tous renseignements, le bureau des bourses vous reçoit chaque **vendredi de 8h00 à 11h00 sans rendez-vous** ou écrire à bourses.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr.

Info web : <https://mq.ambafrance.org/Bourses-scolaires-du-Consulat-general-de-France-a-Tananarive>